

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 157

présenté par

M. Bordat, Mme Chandler, Mme Delpech et M. Vojetta

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« les courses de taureaux et les combats de coqs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Vu la dépose d'un amendement visant également à interdire les combats de coqs.

Vu que la lutte contre la maltraitance animale dépasse le clivage politique et territoriale.

Nous proposons un titre plus conforme.

Tel est le sens de cet amendement.